

## Information Réglementée

Paris, le 06 juillet 2023

### BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société ERAMET à Exane BNP Paribas, en date de dénouement du 30/06/2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- . 92 141 titres ERAMET
- . 1 062 341 €

Au cours du 1er Semestre 2023, il a été négocié un total de :

A l'achat, 230 238 titres, pour un montant de 21 406 826 € (5 286 transactions).

A la vente, 212 317 titres, pour un montant de 20 010 772 € (4 715 transactions).

Il est rappelé que :

- 1- Lors du précédent bilan semestriel au 31 Décembre 2022, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- . 70 420 titres ERAMET
- . 2 742 205 €

- 2- Au cours du 1er Semestre 2022, il a été négocié un total de :

A l'achat, 196 734 titres, pour un montant de 16 384 649 € (3 438 transactions).

A la vente, 176 209 titres, pour un montant de 14 757 680 € (3 229 transactions).

- 3- Au 1er juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- . 71 961 titres ERAMET
- . 3 265 802 €

- 4- Au 31 Décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

- . 65 307 titres ERAMET
- . 3 730 851 €